



PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 513
Antibes, le 17 décembre 2025 - Visio

RESOLUTIONS

Document approuvé le 17 décembre 2025

Classification du document : public

Réunion du mercredi 17 décembre 2025, 19h30-20h30

Présents :

DELMAS Éric - DI MEGLIO Frédéric - DUPRAT Justine - FELIX Valérie - FERRETTI Jean-Lou - HECQUET Céline - HEIDT Valérie - LAMERAT Patrick - LEBRET Joël - MARGOUET Chantal - MATHIS Samuel - MATYKOWSKI Isabelle - PENVEN Stéphanie - PHILIPPE Claude - ROPERT Yvon - ROUVIER Béatrice - SCHITTLY Bernard - SERVAL Emmanuel - SWOBODA Claire - ZIANE Myriam

Absents : CUVELIER Sarah - MEYER Hugo

Excusés : ALLEGRE Sébastien - CORBE Anne - DELMAS Alain - GRANDJEAN Bruno - MARAN Vincent - PISTOLET Julie

Assistaient également :

Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN

1 – Validation des règles de sélections en Équipe de France 2026 :

Le Président et le DTN ont précisé les 5 principes qui régissent ces règles de sélection étant précisé que ces dernières sont la traduction de la stratégie de haut niveau définie dans le projet de performance fédéral 2026-2029 et validée par le ministère des Sports.

- 1/Le niveau mondial comme seule référence pour se sélectionner**
- 2/ La progression par la contrainte**
- 3/ La prise en compte du risque fort de décrochage des 18 – 21 ans et de la relève en général**
- 4/ La capacité d'effectuer des choix stratégiques en fonction de la concurrence**
- 5/ La stabilité des règles du jeu pour l'olympiade**

Le DTN illustre la traduction de ces 5 principes (déjà intégrés au pv du CDN du 5 décembre 2025) en présentant les règles de sélection 2026 des équipes de France des disciplines reconnues de haut niveau

Résolution 25/074 : adoption des règles de sélection en équipe de France 2026 de toutes les disciplines structurées à l'international

Contre : 0 - Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

2 – Finalisation des RTS :

(précisions demandées, pendant le CDN du 05 décembre, en particulier sur le déroulé des cérémonies protocolaires au moment des championnats et notamment en cas de participation de sportifs étrangers licenciés FFESSM)

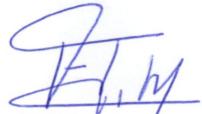
Le DTN et Claude Philippe (élu CDN du BJAЕ) exposent les modifications proposées et répondent aux questions.

Résolution 25/075 : adoption des RTS communs

Contre : 0 - Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Le Président de la FFESSM
Frédéric DI MEGLIO



Secrétaire Général
Jean Lou FERRETTI

